



Montreuil, le 28/11/2024

GT DU 12 NOVEMBRE 2024

RÉORGANISATION DU CONTRÔLE FISCAL

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfp@cgt.fr • [01.55.82.80.80](tel:0155828080) •
Suivez-nous sur [facebook](https://www.facebook.com/cgt_finances_publiques) ou [Instagram](https://www.instagram.com/cgt_finances_publiques) : [@cgt_finances_publiques](https://www.instagram.com/cgt_finances_publiques)

Le groupe de travail portait sur la réorganisation du contrôle fiscal, avec 3 fiches sur les structures patrimoniales, les brigades et les BCR pour l'une, les pôles de contrôle et d'expertise -PCE- pour une autre et les pôles nationaux de contrôle à distance -PNCD- des particuliers et des professionnels pour la dernière.

Vous trouverez la déclaration liminaire de la CGT Finances publiques sur notre site, publiée le 12 novembre, jour du GT.

Le directeur de SJCF a refusé de répondre sur le contexte politique.

Il a rappelé que l'un des grands principes du Service public était l'adaptation et précisé qu'un groupe de travail transverse sera dédié à la facturation électronique.

Il a confirmé qu'aujourd'hui, l'organisation des services de contrôle fiscal n'est plus identique selon les départements ; la DG laisse les directeurs libres d'en décider (« bien entendu dans le respect du dialogue social local »), car le tissu fiscal et la population ne sont pas les mêmes. Selon lui 30 à 40 % des départements ont des pôles unifiés de contrôles -PUC ou PCU selon les départements.

La CGT Finances Publiques craint la dilution des missions dans les PUC (ou PCU), le manque de cohérence et de couverture des services dans le contexte de balkanisation actuel et souhaite une bonne gestion, un bon contrôle et une expertise maintenue ; or la valse permanente de ces missions entraîne une perte des savoirs, car la formation initiale actuelle est insuffisante, en particulier sur le contrôle fiscal, totalement délaissé pour les contrôleurs stagiaires. Nous déplorons également que la DGFiP ne cherche plus à remplir son rôle de prévention, pour se concentrer sur le budgétaire et un peu de répressif.

FICHE PCE

Le bilan des PCE serait nuancé selon le directeur, car ils remplissent 3 missions assez différentes, qu'il est difficile de piloter.

La programmation a vocation à se faire au niveau national (listes data mining), l'expertise consisterait actuellement surtout en remboursements de crédits TVA et le contrôle fiscal externe ne se ferait quasiment plus dans certains départements.

En conséquence, la DG a travaillé sur des lignes d'orientations, sans être prescriptive et de nombreux départements se sont réorganisés.

Pour les SIE, l'orientation du contrat d'objectifs et de moyens est d'y remettre un peu plus d'expertise pour qu'ils puissent être de vrais interlocuteurs des entreprises.

La DG a l'impression qu'il faut spécialiser un peu plus la programmation. Le data-mining national prendrait à l'avenir le relais de l'analyse-risque locale (1 ou 2 agents par agents suffiraient au data-mining local), l'évènementiel et la mobilisation du renseignement interne restant en local.

Elle souhaite également réfléchir aux conséquences de la facturation électronique sur les remboursements de crédits TVA.

Elle est plutôt favorable à un rattachement total du contrôle aux BVG et tient aux 3 strates du contrôle (local, régional, national). Certains départements ont souhaité rattacher leur brigade unique à la Dircofi ; la DG ne l'a pas ni demandé ni encouragé, car elle craignait la perte de l'échelon local, crainte non confirmée ; en plus la BVG bénéficie de l'appui technique de la Dircofi.



Le directeur insiste sur le fait que ce sont des lignes directrices, sans obligations et que la DG suit plus le mouvement qu'elle ne le crée.

Quant aux emplois, la DG a conscience que le débat budgétaire n'évolue pas dans le bon sens.

À défaut de connaître le nombre d'emplois qui seront alloués au CF en fin d'année, la CGT Finances Publiques a demandé au directeur à combien d'emplois il chiffrerait les besoins.

La CGT Finances Publiques a également contesté que l'expertise était soi-disant impossible à confier aux SIE en 2004, mais que c'est possible maintenant... alors même que nous disposons de moins d'emplois et d'une formation initiale dégradée.

La CGT Finances Publiques a fait remarquer que le manque de cadre national dans l'organisation des services empêchait le respect au droit à mutation, surtout avec la multiplication des postes au choix (comment justifier du choix quand le service demandé n'existe pas dans la direction d'affectation ?).

La CGT Finances Publiques a comparé la violence des restructurations actuelles du CF aux effets délétères du NRP.

La CGT Finances Publiques a critiqué l'installation de condamnés à des travaux d'intérêt général dans les services : alors que le ministre avait précisé qu'il n'y aurait que des TIG pour raisons fiscales, « affectés » uniquement en trésoreries amendes. La DGFIP « emploiera » au final tous les TIGistes (quelque soit la condamnation) dans différentes missions de la DGFIP.

FICHE PNCD

Les PNCD découlent d'une obligation de démétropoliser ; ils traitent selon la DG d'anomalies assez basiques recensées dans des listes de data-mining qui ne sont pas traitées par d'autres services en permettant d'utiliser les masses colossales d'informations détenues par la DGFIP et d'inciter au civisme fiscal de gens qui ne sont pas de très grands fraudeurs ; ils combleraient donc un angle mort.

La CGT Finances publiques a fait part de bémols sur l'accompagnement des agents de nouvelles structures, pas partout au rendez-vous, contrairement aux affirmations de la DG.

La CGT Finances Publiques est opposée à ce type de structures pilotées nationalement, mais gérées localement, car les directeurs les prennent pour boucher les trous ailleurs (gérer par exemple la campagne des avis d'IR).

La CGT Finances Publiques a également témoigné de fraudes non détectées car seul un revenu catégoriel est traité par les PNCD, avec ensuite des reprises conséquentes effectuées par d'autres structures sur d'autres sujets. C'est donc peu clair pour le contribuable et peu efficace en matière de prévention. Il faudrait au contraire traiter un dossier dans son ensemble.

De plus, les dossiers des PNCD ne sont pas forcément simples, contrairement aux affirmations de la DG.

La CGT Finances Publiques craint une perte de sens au travail à terme, une démotivation. À part le budgétaire, on ne voit pas à quoi servent ces structures, qui ressemblent à du co-working sur des tâches industrialisées.

Enfin, si **la CGT Finances publiques** conteste depuis des années l'abandon du volet dissuasif du contrôle fiscal, ce ne sont pas quelques fraudes repérées par les PNCD qui pourront permettre à la DG d'affirmer que le mal est réparé...

FICHE BRIGADES

Le directeur du CF explique qu'il aurait abondé les Dircofi, les PCRFP et les BCR si les effectifs avaient été renforcés, comme promis par le ministre Gabriel Attal au printemps 2023, car les successions ont un rendement assez fort et un taux de recouvrement élevé. La fraude des entreprises bénéficie toujours au final à des particuliers et il paraît juste de s'intéresser au patrimonial.

La spécialisation de brigades n'est possible que dans les directions disposant de plusieurs brigades (lapalissade).

Des idées d'organisation sont originales, comme des brigades virtuelles avec des référents d'autres brigades.

Le travail en binôme se développe un peu.

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80 •

Suivez-nous sur facebook ou Instagram :  : http://instagram.com/cgt_finances_publics  : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

👉 **RAPPEL** : La DG n'impose rien. Par exemple, la logique serait plutôt que les relances amiables des successions se fassent en PCR, mais rien n'est obligatoire, elles peuvent rester en SDE.

La CGT Finances publiques a dénoncé le grand écart entre les propos du directeur du CF et le local. Les collègues s'adaptent, mais jusqu'à quand ? Par exemple, les PCR n'existent plus dans le Rhône, les brigades normales non plus. La polycompétence demandée aux agents est beaucoup trop extrême, par exemple contrôle des particuliers et des professionnels dans les pôles unifiés.

Or, si on entend l'adaptation du réseau au tissu fiscal local, il y a un minimum de droits et garanties, ne serait-ce que pour la défense du CF.

* * *

En plus des habituels directeur du CF et autres représentants de la DG participait également à ce groupe de travail, l'ex directrice de la Dircofi Sud-Est, détachée à SJCF pendant quelques mois pour gérer un groupe de travail sur la **formation professionnelle dans la sphère du contrôle fiscal**.

Depuis des années, à chaque fois qu'est abordée la question des qualifications, de la formation, des réflexes professionnels ou de la sécurité des agents du CF, **la CGT Finances publiques** critique la diminution de la durée de la formation initiale et sa drastique baisse de qualité. En effet, nous sommes passés d'une formation initiale de 1 an + 6 mois de stage pratique avant la fusion à 8 + 3 mois, alors même que plus de matières sont enseignées et que le management a pris une part très importante dans la formation des inspecteurs.

Autant dire que **la CGT Finances Publiques** attend beaucoup des décisions qui sortiront de cette réflexion de plusieurs mois, même si nous préférierions que l'ENFiP redevienne une véritable école de formation initiale efficace, sur une durée revue nettement à la hausse et permettant à tous les stagiaires, quelque soit leur affectation, d'être opérationnels dès la sortie de leur stage pratique, comme c'était le cas antérieurement.